

Décision

Générale

colonial

Décision n° 57-223-1915 Mesure diverses.

n° 57-223-1915

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
31 mai 1915

Numéro JO
n° 223 du 31/05/1915

Date du numéro
31 mai 1915

TEXTE INTÉGRAL

le séjour de la ville de Djibouti a été interdit pendant cinq ans aux nommés : Itoblé Aden, Doalé Abdallah, Ahmed Mahmoud, Hadjie Ahmed, Kaïd Mohamed et Dirié Hassen.